

All'ornatissimo sig. Di Fiore: ricerca stendhaliana

par André Doyon et Yves de Per

Il est hors de doute que l'ami le plus solide que Stendhal ait eu, pendant les vingt dernières années de sa vie — à l'heure où l'on ne s'en fait plus guère — c'est le Napolitain Domenico Di Fiore.

C'est pourquoi nous nous sommes intéressés tout particulièrement à ce personnage original et d'une nature exceptionnelle. Avant nous, Benedetto Croce lui avait consacré, dès 1919, une notice utile, assez bien documentée, mais déjà ancienne et, d'ailleurs, complétée plus tard sur des notes manuscrites exactes de Mariano D'Ayala. Henri Martineau n'a fait que résumer ces travaux, en y joignant le fruit des recherches de François Miché.

C'est assez dire qu'il restait suffisamment de « coins d'ombre » pour que nous fussions tentés de les éclairer. Mais, dans le cadre d'une courte communication, il ne saurait être question de débattre devant vous tous nos trésors, mais simplement de les indiquer assez brièvement.

D'abord et certainement à ce qu'on écrit Benedetto Croce et tous les commentateurs qui l'ont suivi, notre homme ne s'appelait pas Domenico Fiore, mais bien Domenico Giuseppe Di Fiore. Cette question de particule a, certes, beaucoup moins d'importance en Italie qu'en France, mais partout l'état-civil doit être scrupuleusement respecté. De plus, la date du 15 novembre 1769, que Croce a donnée pour sa naissance, est également inexacte. Di Fiore est né à Cesa, diocèse d'Avversa, le 13 novembre 1769; le 15 étant la date de son baptême en l'église S. Cosario de Cesa. Mince détail, peut-être, mais qu'il importait cependant de rétablir et que nous devons à la gentillesse de notre ami napolitain Adele D'Avino, aujourd'hui Mme Alberto Catena.

Sa carrière de *peglente* (avocat plaidant) à Naples, ainsi que son rôle administratif et politique dans l'éphémère République parthénopeenne sont suffisamment connus pour que nous n'y revenions pas.

Exilé le chute de la République, le 1^{er} août 1799, Di Fiore débarqua à Marseille, où sa parfaite connaissance du français lui permit d'obtenir un emploi dans une maison d'éducation. Vers la fin de décembre, sous les séjours napolitains furent dirigés sur Bourg-en-Bresse, où l'on s'occupait de former une Légion italique. Plus favorisé que ses camarades, Di Fiore fut autorisé à se rendre à Paris, où il arriva le 6 mars 1800. Lucien Bonaparte, alors ministre de l'Intérieur, le nomma professeur au Prytanée de Lyon. Mais ces établissements n'ayant eu que peu de durée, le séigneur Abrial songea à l'utiliser dans la réorganisation judiciaire du Piémont. La chose n'eut malheureusement pas de suite et Di Fiore dut se contenter de percevoir l'allocation journalière de 75 centimes accordée aux réfugiés italiens.

Aussi fut-il heureux d'accepter une place de secrétaire chez sa compatriote, la princesse de Belmonte, qui lui valut le vivre et le couvert à l'hôtel de Bejenne, qu'elle occupait, 334 rue Saint-Honoré, plus peut-être quelques émoluments et la possibilité de continuer les traductions auxquelles il se livrait.

Cette grande dame, Clara Spinelli (1739-1823), fille de Trojano Spinelli, *duc d'Acquara*, était veuve d'Antonio Pignatelli, prince de Belmonte, depuis 1794. D'abord fanatiquement royaliste et anti-jacobin, Mme de Belmonte s'était jetée avec le même enthousiasme dans les joies nouvelles de la République, qui lui valurent l'exil. Faute de mieux, les émotions politiques faisaient vibrer son cœur sezaghaire.

Dans le sillage de la princesse de Belmonte, Di Fiore sortit beaucoup, rencontra beaucoup de monde et naturellement un des neveux de sa patronne, Guglielmo Pignatelli, prince de Moliterno (1772-1848), ancien et brillant officier de cavalerie, qui habitait au 16 de l'Allée des Vesses, aux Champs-Élysées, et venait d'épouser une Irlandaise de trente-deux ans, Dorinda Asten, veuve Newman.

D'après la correspondance du marquis Del Gallo, ambassadeur de Naples à Paris, édictée par Benedetto Croce, comme aussi par les volumineux dossiers que nous avons consultés aux Archives Nationales à Paris, il est absolument certain que Moliterno avait bel et bien formé le projet de livrer le port de Naples aux Anglais. Arrêté par la police à Calais, avec Mme Newman, au moment où ils s'embarquaient pour Douvres, Moliterno fut incarcéré au Temple, le 27 septembre 1802. Ses complices, Belpusi, un ancien officier, qui lui servait de chef d'état-major, et Di Fiore, chef de sa correspondance, l'y rejoignirent bientôt.

Di Fiore joua assez habilement l'innocent, prétendant n'être que le secrétaire de Mme de Belmonte et ne pas être au courant des agissements de son neveu Moliterno. Le conseiller d'Etat Thibaudau, les ayant fait mettre au secret, fit parler les uns et les autres, et aussi quelques comparses. Il acquit bien vite la conviction que tous ces gens se tenaient et qu'il importait au bien public de les tenir sous clé.

Après onze mois de détention, Moliterno et Di Fiore furent flargis du Temple, le 28 août 1803, et envoyés, peu après, le premier à Charolles, le second à Châblis, sous la haute surveillance respective des services de M. de Rouffroy, préfet de Saône-et-Loire, et de M. Rougier de La Bergerie — vieille connaissance stendhalienne — préfet de l'Yonne. En novembre 1805, Moliterno recépît son bas et, passant par la Suisse, se réfugia en Allemagne, où il continua ses menées subversives.

Sergent et pauvrement installé à Châblis — ville renommée pour ses vins — Di Fiore, bien noté, fut sur le point d'être autorisé à rentrer à Naples, mais les nouveaux agissements de Moliterno, avec qui il avait cependant perdu tout contact, firent rapporter cette mesure. Châblis n'offrait pour lui aucune ressource. En vain demanda-t-il, à maintes reprises, un changement de résidence pour trouver un emploi en rapport avec ses capacités. En mars 1806, Rougier de La Bergerie, qui l'appréciait, l'autorisa enfin à venir s'installer à Auxerre, chef-lieu du département.

D'après Mariano D'Ayala, Di Fiore aurait alors écrit des « feuilletons » pour une célèbre gazette parisienne. Mme de Saël en aurait été tellement écharnée qu'elle désira le connaître personnellement et le présenter au ministre. Nous n'avons pas encore pu éclaircir la chose — les feuilletons de l'époque n'étant jamais signés — mais elle est d'autant plus vraisemblable que c'est en ce temps-là que Mme de Saël, autorisée par la police impériale à résider en France, mais à quarante lieues de Paris, vint s'installer, avec sa cour habituelle, au château de Vincelle, que le banquier Bideman avait mis à sa disposition, à trois lieues au sud d'Auxerre, le 22 avril 1806.

Parmi les nombreuses suppliques adressées par Di Fiore au ministre de la Police, plusieurs concernent un voyage qu'il désirait faire à Paris, d'abord pour y conclure quelques arrangements financiers et, surtout, pour tenter d'y publier un manuscrit qu'il possédait sur les fouilles effectuées à Capri par le chevalier Hargreav, « antiquaire allemand », et dont les nombreuses planches qui devaient illustrer ce

pourraient être gravées qu'à Paris. Nous ignorons, d'ailleurs, si ce projet se réalisa.

Le 22 septembre 1806 lui fut enfin accordée l'autorisation d'aller passer quinze jours à Paris, où il arriva le 28 et se logea au 10 de la rue de Savoie, à deux pas du quai des Grands-Augustins. Ici se place un incident tragico-comique, qui éclaire d'un jour curieux la vie assez terne de Di Fiore, pendant son séjour de deux ans et demi à Châblis, à trente sols par jour.

Le 25 octobre, un quidam envoie d'Auxerre au ministre de la Police générale à Paris une lettre anonyme de dénonciation contre Di Fiore: « Comment Votre Excellence peut-elle laisser Fiore en liberté? »

L'Empereur n'a pas de plus grand ennemi, le gouvernement de compitateur plus rampant et plus adroit, la société d'homme plus insensé et plus dangereux.

Il entretient des correspondances secrètes à Naples avec les ennemis de l'Etat, par des moyens qui échappent à l'œil de la Police.

Il a fait, dans le pays, le malheur de vingt familles. Deux femmes avortées, une mère de quatre enfants (Mme Moray) folle depuis un an, sont les moindres de ses crimes.

Je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma haute considération, Auxerre, 25 octobre 1806 ».

Les incriminations politiques sont certainement inventées de toutes pièces par un mari jaloux et probablement trompé. Mais, pour le reste, c'est autre chose... Nous avons pu vérifier que Mme Monnet, née Marguerite-Françoise de Villerois, alors âgée de trente-neuf ans, était bien mère de quatre enfants: Hippolyte, né en 1799; Palmyre en 1800; Olympe en 1802; et Aricie en 1805; cette dernière, d'après les dates, pouvait être l'oeuvre de Di Fiore. De plus, Mme Monnet, « atteinte de démence », s'était sauvée à Paris et la préfecture de Police l'avait placée en traitement à l'hospice de la Salpêtrière, en 1806, pendant quatre mois.

Dès réception de la lettre anonyme, la police ne fit qu'un saut rue de Savoie, où elle constata que Di Fiore, autorisé à quinze jours seulement, était là depuis un mois. Une active correspondance s'établit entre le ministre et la préfecture de l'Yonne. Rougier de La Bergerie tombe des nues. On le presse de répondre. D'après lui, Di Fiore « avait commencé ici une liaison qu'il importe de rompre ». Il faut « le placer hors du département ». Il précise, quelques jours plus tard, qu'il s'agit

« du sieur Nicolas et de sa femme, née Moutre, fort peu disposés en faveur du gouvernement ». Ce qui fâche le plus notre préfet — qui d'ailleurs se trompe, à moins qu'il ne s'agisse d'une autre liaison — c'est qu'il ne sait rien de précis, sinon que Di Fiore lui a caché cette liaison et qu'il ne l'a connue qu'après son départ.

La conséquence de l'aventure, c'est que, désormais, Di Fiore est assigné à résidence à Dijon et que, le 12 novembre 1806, on lui remet un passeport pour se rendre en cette ville, via Troyes, sous trois jours.

Di Fiore ne quitte cependant Paris que le 21. Il a eu tout le temps de réfléchir à cette affaire et de se convaincre que l'auteur de la lettre anonyme ne peut être que son bon ami Jean-Baptiste-Edme Morzen, de Châblis, le mari de la fille.

Ainsi, ne tenant aucun compte des instructions de son passeport, il repasse par Aussette, où il convoque le mari jaloux chez son hôte, M. Frelon. Devant plusieurs témoins s'en suit une scène hétéro-croquée dont Morzen sortira sepesten et pleurnichant. Le 27 novembre, de l'Hôtel de la Cloche, à Dijon, où il est descendu, Di Fiore écrit une bien amusante lettre au préfet Rogoyer de La Bergerie pour lui conter toute l'affaire, avec de savoureux détails.

Son transfert à Dijon sous pour Di Fiore d'heureuses et lointaines conséquences par la connaissance qu'il y fera du comte Molé, préfet de la Côte-d'Or dès la fin de 1807, et du général baron Fresia, commandant la 18^e Division militaire. Tous deux s'intéressèrent vivement à lui.

Maurice-Ignace Fresia, baron d'Oglianico et de l'Empire, né à Saluces en 1746, mort à Paris en 1826, général de division dès 1807, assumé le commandement, à Dijon, de la 18^e Division militaire du 28 octobre 1808 au 4 avril 1809. A cette date, il est mis à la disposition de la Grande Duchesse de Toscane. Le 11 avril, il fait part au ministre de la Police de son intention d'emmener avec lui Di Fiore, comme secrétaire, et lui demande la levée de la surveillance et l'établissement d'un passeport. Cette demande est transmise et chaudement recommandée par Molé. Le 27, le ministre décide de relever Di Fiore de sa surveillance à Dijon et de l'autoriser à suivre le général Fresia en Toscane. Le 13 juillet 1809, le municipalité de Dijon lui délivre un passeport pour Florence. Il part le 14.

Mais, arrivé à Florence, nous savons par une note adressée au ministre de la Guerre, que le général Fresia « n'est pas content de

son poste car, après avoir commandé à Dijon la 18^e Division militaire, qui comprenait cinq départements, la Grande Duchesse l'a nommé commandant du Dépôt de l'Arro, ce qui ne saurait convenir à son grade ».

Ainsi le nomme-t-on, vers la fin de l'année 1809, commandant de la 4^e Division militaire du Royaume d'Italie, à Bologne, commandement qu'il exercera pendant les années 1810, 1811 et 1812.

Nous savions que Di Fiore l'avait accompagné ou rejoint à Florence. Nous sommes également certains qu'il l'a suivi à Bologne. C'est, en effet, de la qualité de « propriétaire à Bologne, Royaume d'Italie » que Di Fiore se pare, le 28 août 1812, lors de son mariage et c'est une des raisons qui nous ont fait penser que les aventures de ce franco-napoléon pouvaient intéresser la ville de Bologne, où il a résidé pendant plus de deux ans. Nous serions, d'ailleurs, reconnaissants aux érudits bolognais s'ils voulaient bien se pencher sur le séjour de Di Fiore en leur ville, entre 1810 et 1812.

C'est sans doute à Dijon — avant 1809 et avant son voyage — que Di Fiore avait dû faire la connaissance de Gabrielle Moine. Fille d'un maître de forges, Gabrielle Moine était née à Essaucy (Côte-d'Or), le 15 mai 1771. Elle avait épousé, en premières noces, à Blagny-sur-Vingeanne, où ses parents avaient une propriété, le 20 novembre 1793, Edme-Germain Guillemot, qui mourut le 13 juin 1810, à Bruxelles, où il était directeur des Domaines.

C'est également à Blagny-sur-Vingeanne que fut célébré, le 28 août 1812, le mariage de Di Fiore et de Gabrielle Moine, veuve Guillemot, âgée de quarante-et-un ans, mère d'un garçon de dix-huit ans et d'une fille de douze. La cérémonie religieuse eut lieu, le même jour, dans l'église voisine d'Oisilly.

Il est à présumer que Di Fiore avait quitté son poste auprès du général Fresia aussitôt après la publication des bans de son mariage, qui fut faite à Bologne, les 22 et 29 mars 1812, cinq mois avant la célébration du mariage. Nous ne savons plus rien du ménage Di Fiore jusqu'en 1814. Cette année-là, nous avons retrouvé trace d'un passeport délivré à Di Fiore, le 14 novembre, pour Bruxelles, où il allait, sans doute, s'occuper des intérêts que sa femme y avait laissés.

Enfin, par Ordonnance royale du 6 décembre 1814, Louis XVIII accordait à Di Fiore des « Lettres déclaratives de naturalité », qui lui furent transmises par la Chancellerie le 22 février 1815.

Dès 1815, d'après les recherches de François Michel, publiées par Henri Martineau, le comte Molé faisait entrer Di Fiore, à Paris, dans les services des Ponts et Chaussées. Il devait y rester quinze ans.

Le 26 octobre 1820, nous retrouvons Di Fiore à Paris, à l'église Saint-Louis d'Antin, où il assiste, avec sa femme, au mariage de sa belle-fille Césarine Guilleminot (1800-1862) avec le colonel de Limouin de Saint-Michel (1779-1843), qui ne tardera pas à devenir général.

Par contre, à la Madeleine, le 15 juillet 1822, ni lui ni sa femme n'assistent au mariage un peu précipité de son beau-fils, Théodore Guilleminot avec sa cousine Euphrasie Molé, *attentiis argentibus circumscriptis et gaudibus per eos expositis*...

Il semble, d'ailleurs, qu'à partir de cette époque, une séparation de fait se soit insurée entre M. et Mme Di Fiore, sans qu'aucun acte ne soit cependant intervenu pour modifier leur communauté de biens. Mme Di Fiore partageait son temps entre sa propriété de Blagny-sur-Vingeanne et sa maison de la rue Saint-Philibert, à Dijon, où elle mourut, le 16 juin 1852.

Quant à Di Fiore, il quitta, en 1822, le n. 12 de la rue Joubert, où il habitait avec sa femme, pour s'installer 26 rue Feydeau accompagné d'une servante, Marie-Thérèse Vinard (1792-1866), à laquelle son testament nous le montre fort attaché.

Lorsqu'il prit sa retraite, en 1831, Di Fiore vécut pendant quatre ans 10 boulevard Montmartre, puis passa deux ans à rue Taitbout, et enfin s'installa au 24 du boulevard Poissonnière, où il mourut, le 1er novembre 1848, à près de quatre-vingts ans.

À la veille de subir l'opération de la paracérèbe, à l'Hôpital de la Pitié, par le chirurgien Michon, Di Fiore rédigea un testament olographe, le 3 février 1848, par lequel il instituait légataire universelle sa sœur sœur Gabrielle Di Fiore, demeurant à Cosa, lui substituant au besoin sa sœur cadette Césarine Di Fiore, ou sa sœur Antonia, veuve de Carlo Romano, leur recommandant « de secourir les autres sœurs qui sont dans le besoin ».

Mme Di Fiore se voit gratifier du huitième de ce qui pourrait revenir à son mari de leur communauté légale.

« Je lègue à ma domestique Thérèse Vinard l'usufruit d'une rente viagère de la somme annuelle de deux mille francs. Cette rente de deux mille francs sera acquise à l'aide de l'argent, titres et valeurs qu'on trouvera dans ma succession et consistera dans une inscription à 5% sur

le Grand Livre de la Dette publique française, qui sera prise au nom de la dite Thérèse Vinard et qu'elle conservera entre ses mains et dont elle ne jouira cependant que pour l'usufruit sa vie durant. A la mort de la dite Thérèse Vinard, la rente dont il est question sera acquise, en propriété et en usufruit, moitié à Madame veuve de Saint-Michel, née Césarine Guilleminot, ma belle-fille, l'autre moitié à mes sœurs, dans l'ordre que j'ai établi plus haut en les nommant mes héritières.

« Je lègue aussi à ma domestique Thérèse Vinard le mobilier qui se trouvera dans l'appartement où j'habite. J'entends par mobilier le linge de toute espèce, tant pour mon propre usage que pour celui de la maison, tous les meubles meublans, le peu d'argenterie qu'on y trouvera, qui d'ailleurs lui appartient presque en entier. J'ayant apportée lorsqu'elle entra à mon service. Si je n'écoutais que ma reconnaissance, je laisserais tout ce dont la loi me permet de disposer à cette bonne et excellente fille, qui m'a servi avec affection, zèle et dévouement depuis vingt-six ans.

« Je prie Monsieur le Baron de Fridani de bien vouloir être mon exécuteur testamentaire et d'accepter comme une marque de mon souvenir un bijou ou un meuble quelconque, à son choix, de la valeur de quatre à cinq cents francs ».

Le baron Michele Chiaranda de Fridani, ancien exilé napolitain lui aussi, était, depuis l'établissement de la République de 48, chargé d'affaires de Naples à Paris, où il habitait dans la même maison que Di Fiore.

Le 18 janvier 1849, à la requête du baron de Fridani, le notaire Arsène Aumont-Thiéville vint procéder à l'inventaire après décès de Di Fiore, en présence d'un avocat patelin chargé de la procuration de Mme Di Fiore, d'Antoine Mastropolo, fils d'Angèle Di Fiore, chargé des intérêts de sa tante Gabrielle Di Fiore, et de Marie-Thérèse Vinard. Nous réservons l'étude de cet acte intéressant pour une prochaine publication. Qu'il nous suffise de dire ici que Di Fiore jouissait d'un intérieur confortable et disposait pour vivre d'environ 13.000 francs de rente.

Une note, encore énigmatique, figure au supplément de cet inventaire: « Il est réclamé (à la succession) par M. (Romain) Colomb, ami de M. Di Fiore, administrateur aux Messageries nationales, la somme de 16.707,50 avec les intérêts ». Nous n'ignorons pas les relations amicales

que Di Fiore entretenait avec le cousin de Beyle, mais l'importance de ce prêt insoupçonné nous laisse perplexes.

L'inventaire des « papiers » de Di Fiore nous a été jusqu'ici d'une certaine utilité, mais nous n'y avons hélas! pas trouvé ce que nous espérons.

Par deux fois, Stendhal a poussé Di Fiore sinon à écrire ses mémoires, du moins à réunir ses souvenirs. De Civita-Vecchia, le 14 septembre 1831, il lui écrit: « Prenez un carnet qui, quatre fois la semaine, viendra chez vous, de midi à deux heures. Écrivez l'histoire de ce qui se passait dans votre cœur, quand votre maîtresse vous nourrissait de confitures [...], sans avoir l'air d'y songer. Après avoir dit trois fois, les faits vous reviendront en foule, vous revivrez ». Quelques mois plus tard, sachant que son ami venait de prendre sa retraite et voulant le sauver de l'exil, Stendhal revient à la charge. Le 14 janvier 1832, il écrit de Naples: « Dites-vous à une jeune femme de chambre l'histoire saine de votre vie de *paglietta* à Naples. Plus votre conspiration pour livrer le port de Naples aux Anglais de concert avec Mme de Belmonte; plus la venue des bouons à l'impression de Saint-Pierre, plus l'arrivée à (Châblis) avec dix-huit sous et enfin la délicieuse histoire des péchés de confitures ».

Hélas! la femme de chambre n'était pas jeune: à la retraite de son maître, Marie-Thérèse Visard — que Beyle a pu connaître — avait quarante ans et son écriture n'était pas celle d'une bonne secrétaire. Il faut sous faire une raison: il est été trop beau que Di Fiore ait écrit des *Ricordi d'Egotismo* et quelqu'un d'autre les aurait déjà trouvés!

Roman et nouvelle. La différence structurale entre la forme longue et la forme courte chez Stendhal

par Hans Bell-Johnson

On pourrait commencer par diviser les œuvres de fiction de Stendhal en deux groupes: celui où Stendhal a suivi assidûment un modèle, et celui où il s'est laissé aller à son imagination.

Les *Chroniques italiennes* appartiennent au premier groupe. Il est logique et de fait que ce groupe se distingue radicalement du point de vue structural, du groupe où l'imagination créatrice de Stendhal s'est donné libre cours. Dans ce dernier groupe les œuvres se ressemblent plus ou moins. Je me limiterai donc au groupe des œuvres typiquement stendhaliennes, sans prétendre pour autant que toutes les œuvres typiquement stendhaliennes sont identiques du point de vue structural. Seule une mauvaise méthode structurale y verrait l'identité totale. Il y a évidemment des analogies et des différences. Ce qui compte, c'est l'équilibre entre analogies et différences.

Pour rendre compte des analogies et des différences d'une manière un peu nuancée, je voudrais introduire trois facteurs distinctifs: 1° La nature des forces en jeu, 2° L'univers des personnages, 3° L'espace.

Je me limiterai ici encore à faire la comparaison entre trois œuvres de longueur différente: *Le Rouge et le Noir*, *Armance* et *Vauvincent*. Il s'agit là d'œuvres composées à la même époque et qui sont faites plus ou moins sur le même moule. Henri Martineau a été tenté de regarder *Vauvincent* comme un chronotope italien, mais on sait que cette nouvelle n'appartient plus à ce groupe depuis que M. Del Litto l'en a dissocié, dissociation que justifie d'ailleurs l'analyse structurale.

D'abord quelques mots sur le premier facteur distinctif, les forces.

En révisant autant que possible les forces actives dans les romans et nouvelles de Stendhal, on peut relever trois forces fondamentales: le sentiment, la raison et les forces sociales.